



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 16 décembre 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 10 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 28 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique
Joye Stéphane, conseiller communal
Daidié Jean-Patrick, Vice-syndic
Rémié Wenceslas, conseiller communal
Rothen Barbara, conseillère communale
Oberson Hubert, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal

La séance est présidée par M. Christophe Vienne, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président excuse l'absence de MM. Eric Pont et Daniel Schrago, conseillers généraux. M. Jean-Luc Clément remplace M. Eric Pont à la fonction de scrutateur.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Willy Terrapon, premier viennent-ensuite de la liste « 7 Villages », en remplacement de M. Claude Bugnon, démissionnaire. Il propose le remplacement de M. Claude Bugnon à la commission de naturalisation par M. Willy Terrapon.

Le Président indique que la séance a été convoquée conformément au règlement du Conseil général. Elle peut donc délibérée valablement et Le Président la déclare ouverte à 20h03. Il précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du Conseil général.

Le Président se réfère à la convocation mentionnée dans la convocation et reproduite ci-après :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 septembre 2019.
2. Budget 2020.
 - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement.
 - 2.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).
 - 2.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.
 - 2.4. Présentation du budget des investissements :

- a. 020.506.4 Achat d'un véhicule pour les services administratifs.
- b. 294.500.1 Achat terrain "Stern" – Zone d'intérêt général du centre sportif de Cousset.
- c. 294.503.11 Etude pour la création d'un nouveau bâtiment scolaire, la rénovation et l'assainissement du centre sportif et scolaire de Cousset.
- d. 440.503.0 Participation pour l'étude de création d'un centre de santé.
440.503.1 Participation au capital social du centre de santé.
440.662.0 Subvention à recevoir pour l'étude du centre de santé.
- e. 620.501.57 Construction d'une place de lavage et couvert pour le service de voirie – Reprise en considération.
- f. 620.501.62 Investissements routiers 2020.
- g. 700.501.23 Raccordement de nouvelles constructions au réseau.
- h. 700.501.41 Investissements 2020 – installations de distribution eau potable.
- i. 710.501.27 Investissements 2020 – installations pour l'épuration des eaux.
- j. 720.506.6 Achat de machines/bennes pour la déchetterie.

2.5. Vote général du budget d'investissement.

2.6. Vote du budget de fonctionnement.

- 3. Présentation de la planification financière 2021 – 2025.
- 4. Réponses du Conseil communal aux questions du Conseil général lors de la séance du 10 septembre 2019.
- 5. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques en lien avec l'ordre du jour, tout en rappelant les règles à respecter concernant les prises de paroles.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au premier point de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 septembre 2019.

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil général.

M. François Genetelli (7 Villages) relève une erreur dans le prénom d'un intervenant, en page 8 du procès-verbal. Ce n'est pas Jean-Pierre Fragnière (Gauche plurielle) mais plutôt Gilbert Fragnière (Gauche plurielle).

Il n'y a pas d'autre remarque et le procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à son auteur.

La Présidente passe au point suivant.

2. Budget 2020.

2.1. Présentation du budget de fonctionnement.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique pour la présentation du budget 2020.

Mme la Syndique indique que comme souhaité par le Président, elle sera concise sur la présentation du budget 2020 qui présente un total de charges réelles de Fr. 9'497'147.80, pour un total de recettes de Fr. 9'249'767.00, soit un excédent de charges de Fr. 247'380.80.

Elle indique que la méthode de travail utilisée par le Conseil communal est la même que les années précédentes, soit en se basant sur le budget 2019 et sur les comptes 2019 arrêtés au 30 septembre 2019. Le budget répond donc aux obligations légales.

Elle demande au Conseil communal de se référer aux documents et relève des points particuliers, concernant l'engagement d'une nouvelle employée technique à l'administration, la dette de la commune pour le financement des EMS dans la Broye et les subventions communales pour les places d'accueil dans les crèches.

Mme la Syndique indique qu'en matière de recettes, les estimations sont établies de manière prudente. Elle rappelle que la moyenne de l'impôt est faible dans notre commune, en comparaison avec les communes de la région.

Mme la Syndique justifie le résultat déficitaire du budget qui n'est pas une exception. En effet, sur les 10 dernières années, seules les années 2017, 2018 et 2019 étaient bénéficiaires. Si l'on regarde les comptes, seules les années 2011 et 2012 furent déficitaires. Le Conseil communal s'engage à suivre de près les dépenses 2020 afin de boucler l'année comptable 2020 de manière positive.

La baisse de la contribution immobilière demandée par le Conseil général a fait l'objet d'un examen par le Conseil communal. Ce dernier n'envisage pas de le faire, d'une part en raison des grands projets qui attendent la commune et d'autre part du fait que la contribution immobilière ne touche qu'une seule catégorie des contribuables dans la commune.

Arrivée en fin de présentation, Mme la Syndique rend la parole au Président du Conseil général qui la transmet au Président de la Commission financière, M. Olivier Dousse (Continuité et Avenir), pour la lecture du rapport sur le budget 2020.

2.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).

M. Olivier Dousse (Continuité et Avenir) procède à la lecture du rapport de la commission financière qui a été transmis au Conseil général avec le dossier de convocation.

Arrivé en fin de lecture, M. Olivier Dousse indique que la commission financière prévoit favorablement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, dans leur ensemble. Il rend la parole au Président qui le remercie pour sa lecture. Il soumet le rapport de la commission financière au Conseil général qui l'approuve à l'unanimité. Il passe au point suivant.

2.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et il passe au point suivant.

2.4. Présentation du budget des investissements :

a. 020.506.4 Achat d'un véhicule pour les services administratifs.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet investissement.

Mme la Syndique indique que cet investissement est en lien avec la création d'un poste d'employée technique dans la commune et du fait qu'il n'y a pas de disponibilité avec les véhicules existants. Par ailleurs, ce véhicule permettra d'éviter de payer des frais de kilomètres puisqu'il sera à disposition tant de l'administration que du Conseil communal.

Le Président ouvre la discussion auprès du Conseil général.

La parole n'est pas demandée et le Président soumet au vote l'investissement de Fr. 12'000.00 pour l'achat d'un véhicule pour les services administratifs, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant au Conseil général de s'exprimer en levant la main.

L'achat d'un véhicule pour les services administratifs, pour un montant de Fr. 12'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil général pour sa décision et il passe au point suivant.

b. 294.500.1 Achat terrain "Stern" – Zone d'intérêt général du centre sportif de Cousset.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet investissement.

Ce n'est pas le cas et le Président ouvre la discussion auprès du Conseil général.

La parole n'est pas demandée et le Président soumet au vote l'investissement de Fr. 86'000.00 pour l'achat du terrain "Stern" – Zone d'intérêt général du centre sportif de Cousset, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant au Conseil général de s'exprimer en levant la main.

L'achat du terrain "Stern" – Zone d'intérêt général du centre sportif de Cousset, pour un montant de Fr. 86'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil général pour sa décision et il passe au point suivant.

c. 294.503.11 Etude pour la création d'un nouveau bâtiment scolaire, la rénovation et l'assainissement du centre sportif et scolaire de Cousset.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet investissement.

M. Wenceslas Rémié explique la nécessité et l'urgence de l'investissement, un souci partagé entre toutes les parties. Il s'agit d'un projet concret, une nouvelle école, une étape dans une vision globale, pour la centralisation des services dans la commune. Il demande au Conseil général de voter oui, de montrer un signal fort pour l'avancement de ce dossier.

M. Gilbert Stocker (Continuité et Avenir) indique que lui-même et M. Marc Küng (7 Villages) vont s'exprimer au nom de leurs deux groupes respectifs.

M. Gilbert Stocker tient à rappeler qu'en séance du 21 mai 2019, les 3 chefs de groupe ont demandé au Conseil communal de s'informer sur une intégration du projet « sport » dans un projet global « sport, école, administration ». Il rappelle que la présentation publique du 5 novembre 2019 ne s'est pas bien passée. À côté du Conseil communal, le

Conseil général a aussi essuyé des reproches. M. Gilbert Stocker relève plusieurs interventions citoyennes critiques. Pour y donner suite, M. Gilbert Stocker, à la majorité des deux groupes « 7 Villages » et « Continuité et Avenir », demande au Conseil communal un nouveau vote lors de la prochaine séance du Conseil général, pour l'annulation du budget de 4 millions de francs pour le sport, accepté par le Conseil général le 14 décembre 2017, et son intégration dans un nouveau projet global « sport – école – administration », ceci en tenant compte de la capacité financière de la commune. Il cite l'article 20 de la loi sur la commune, qui donne la compétence au seul Conseil communal pour revenir sur un investissement approuvé dans les 3 ans qui précèdent.

M. Marc Küng (7 Villages) précise que cette demande ne prérètera pas les sportifs, du fait que le projet est en cours d'avancement. Le Conseil communal pourra, d'année en année, proposer de nouveaux sous-projets, comme la partie scolaire. Au final, les deux chefs de groupe demandent au Conseil général d'accepter l'investissement proposé par le Conseil communal, ceci dans l'idée d'un nouveau concept global « école – sport – administration ». Conscient que le crédit proposé sera insuffisant, M. Marc Küng indique que de nouveaux crédits complémentaires devront être acceptés, année par année. Il termine en précisant que les deux groupes « 7 Villages » et « Continuité et Avenir » se sont prononcés à la majorité de leurs groupes respectifs.

Le Président donne ensuite la parole à M. Vincent Barras (Gauche plurielle), rapporteur de la commission spéciale du Conseil général « Ecole – sport – administration »

M. Vincent Barras se réfère au rapport qui a été transmis aux membres du Conseil général. Il se réfère également aux échanges avec une délégation du Conseil communal qui ont démontré une volonté d'avancer rapidement, par étape, tout en gardant une vision globale. Il estime important que le Conseil communal s'exprime sur le projet global. La commission soutient l'investissement proposé du Conseil communal tout en lui demandant de présenter sa vision globale.

Mme la Syndique indique que c'est Mme Barbara Rothen et M. Stéphane Joye qui s'occupent du dossier, du fait des tensions au sein du Conseil communal, entre plusieurs de ses membres et M. Hubert Oberson, ancien responsable du dossier.

Mme Barbara Rothen, conseillère communale, informe le Conseil général sur le projet global. Elle s'est renseignée préalablement auprès de M. Hubert Oberson, ancien responsable du dossier. Elle demande au Conseil communal de se référer au dossier de convocation et présente un plan de situation avec la répartition spatiale des différents équipements sportifs, tels que prévus au centre scolaire et sportif de Cousset. Ces emplacements permettent d'envisager facilement une extension de l'école.

M. Vincent Barras remercie Mme Barbara Rothe pour ces précisions.

Mme Martine Currat (gauche plurielle), s'exprimant pour le groupe « Gauche plurielle » indique que le groupe va soutenir à l'unanimité l'investissement proposé par le Conseil communal. Même s'il demeure des inconnues, il faut donner une chance aux enfants de Montagny de bénéficier d'infrastructures scolaires dignes de ce nom. L'attente se fait longue, même si elle peut paraître justifiée, mais il faut se lancer tout en connaissant les conséquences financières de l'investissement. Cela servira de référence pour les étapes suivantes, qui doivent être baignées d'informations régulières et transparentes du Conseil communal, par le biais d'une commission soit existante, soit à créer, pour accompagner le projet et relayer les informations au Conseil général. Le groupe « Gauche plurielle » attend du Conseil communal un travail d'équipe qui dépasse les tensions qui le traversent et une vision globale, avec une planification des coûts et des délais. Même s'il l'espère, le groupe « Gauche plurielle » est perplexe avec le délai annoncé par le Conseil communal pour une entrée dans le nouveau bâtiment scolaire en 2021. Au-delà de la

construction d'une école, il s'agit de reconstruire la confiance entre les Autorités et la population.

Revenant sur l'intervention des groupes « 7 Villages » et « Continuité et Avenir », Mme Martine Currat indique que le groupe « Gauche plurielle » a décidé de ne pas la soutenir. La proposition de ces groupes ouvre des questions d'ordre financier, du fait que le projet serait dimensionné non pas aux besoins de la commune, mais à sa capacité financière. Par ailleurs, la procédure proposée posera indéniablement des problèmes de remise en question de décisions antérieures prises par le Conseil général. Elle pourrait par ailleurs conduire à un blocage complet. Il serait plus opportun d'aller de l'avant en fonction de la situation actuelle. Le groupe « Gauche plurielle » a décidé de se rallier au rapport de la commission spéciale du Conseil général et soutient donc l'investissement proposé par le Conseil communal.

La parole n'est plus demandée et le Président soumet au vote l'investissement de Fr. 240'000.00 pour l'étude d'extension et de rénovation du centre scolaire de Cousset, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant au Conseil général de s'exprimer en levant la main.

L'étude d'extension et de rénovation du centre scolaire de Cousset, pour un montant de Fr. 240'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à la majorité, par 26 oui et 2 abstentions.

Le Président remercie le Conseil général pour sa décision et il passe au point suivant.

d. 440.503.0 Participation pour l'étude de création d'un centre de santé.

440.503.1 Participation au capital social du centre de santé.

440.662.0 Subvention à recevoir pour l'étude du centre de santé.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet investissement.

Mme Barbara Rothen indique qu'il s'agit de trouver une solution à la prochaine fermeture du cabinet du Dr. Michel Bersier à Cousset qui met fin à son activité pour raison d'âge (retraite). Elle informe le Conseil général sur les différents contacts et la procédure adoptée, telle que décrite dans le dossier en mains du Conseil général.

Le Président ouvre la discussion auprès du Conseil général.

Mme Anita Balz (Gauche plurielle) tient à remercier Mme Barbara Rothen pour la qualité du dossier transmis au Conseil général.

La parole n'est plus demandée et le Président soumet au vote :

- 440.503.0 Participation pour l'étude de création d'un centre de santé pour Fr. 60'000.00
- 440.503.1 Participation au capital social du centre de santé pour Fr. 50'000.00
- 440.662.0 Subvention du fonds de développement régional de Fr. 30'000.00 à recevoir pour l'étude du centre de santé.

et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant au Conseil général de s'exprimer en levant la main.

Les deux investissements, pour un montant de Fr. 110'000.00, avant déduction d'une subvention de Fr. 30'000.00 à recevoir, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil général pour sa décision et il passe au point suivant.

- e. 620.501.57 Construction d'une place de lavage et couvert pour le service de voirie – Reprise en considération.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet investissement.

M. Hubert Oberson, conseiller communal, explique que ce sont les exigences de l'Etat en matière de protection de l'environnement, communiquées lors de la délivrance du permis de construire, qui ont conduit le Conseil communal à adapter le projet initial.

Le Président ouvre la discussion auprès du Conseil général.

M. Gilbert Fragnière (Gauche plurielle) se dit surpris que l'investissement proposé coûte plus du double que le premier investissement accepté par le Conseil général. Par ailleurs, il aimerait être renseigné sur les coûts d'entretien. Il se demande si la commune a vraiment besoin d'une telle installation. Ne pourrait-on pas aller laver les véhicules dans les stations de lavage publiques de la région ?

M. Hubert Oberson reconnaît que le premier projet n'était pas abouti. La nouvelle installation sera raccordée informatiquement à l'appareil de lavage, si bien que lors d'utilisation, par le biais d'automates, des vannes à air seront actionnées pour le traitement des eaux usées. Quant aux frais d'entretien, il s'agit de frais courants, ainsi que des services réguliers. Il ne peut en dire plus. L'installation de lavage est absolument nécessaire pour le service de voirie, pour le bon entretien des machines, que ce soit tondeuses à gazon, véhicules, etc. La commune ne peut pas continuer à rejeter les eaux usées dans le ruisseau.

M. Daniel Francey (7 Villages) se demande s'il ne faudrait pas reporter l'investissement et penser à la prochaine mise hors service de la STEP à Cousset pour y créer là-bas une station de lavage.

M. Hubert Oberson se demande s'il sera si facile de réaffecter la STEP dans quelques années. Pour lui, c'est important que la place de lavage se trouve à proximité directe du dépôt de voirie à Montagny-les-Monts.

M. François Genetelli (7 Villages) se demande si la station de lavage ne pourrait pas servir aussi aux citoyennes et citoyens de la commune, pour laver leurs véhicules privés. Ce serait un bon moyen de rentabiliser l'investissement.

M. Hubert Oberson répond qu'il faudra adapter l'installation et investir encore plus si on veut la rendre utilisable par des tiers.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) s'étonne du prix excessif soumis au Conseil général, rien que pour répondre à des normes.

M. Gilbert Fragnière (Gauche plurielle) se questionne sur la manière dont sont lavées les machines actuellement.

M. Hubert Oberson répond que les eaux sales vont directement au ruisseau. Ce n'est plus envisageable de continuer ainsi pour une collectivité publique.

Mme Gisèle Genilloud (Gauche plurielle) comprend que l'eau sale va donc au ruisseau et que c'est probablement la seule commune de la région qui fait encore cela. Elle ne peut concevoir que lors des salages hivernaux, les chasse-neiges communaux doivent se rendre à Corcelles ou à Payerne pour aller laver dans des stations ouvertes au public. Ces trajets coûtent en temps et donc en frais de personnel. Elle estime que le Conseil général doit

bien réfléchir, les propriétaires privés doivent respecter des normes environnementales, ce n'est pas normal pour une commune de faire comme si elles n'existaient pas.

La parole n'est pas demandée et le Président soumet au vote l'investissement de Fr. 127'000.00 pour la construction d'une place de lavage et couvert pour le service de voirie, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant au Conseil général de s'exprimer en levant la main.

La construction d'une place de lavage et couvert pour le service de voirie, pour un montant de Fr. 127'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à la majorité avec 13 oui, 11 non et 4 abstentions.

Le Président remercie le Conseil général pour sa décision et il passe au point suivant.

f. 620.501.62 Investissements routiers 2020.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet investissement.

M. Hubert Oberson cite les différents objets et relève deux objets qui sont le résultat de l'étude de sécurité routière demandées par la commune. Il s'agit du trottoir de la route du Jordil à Mannens (Fr. 430'000.00) et le débouché de la route des Arbognes à Cousset (Fr. 920'000.00)

Le Président ouvre la discussion auprès du Conseil général.

M. Gilbert Stocker (Continuité et Avenir), agissant au nom du groupe, demande un vote objet par objet. Il déplore que le dossier du Conseil général soit si peu documenté, alors que la valeur de l'investissement demandée est importante.

M. Marc Küng (7 Villages), agissant au nom du groupe, demande également un vote, objet par objet.

M. Hubert Oberson indique qu'il n'avait pas fini de s'exprimer. Il continue donc avec le débouché de la route des Arbognes à Cousset, un endroit dangereux. Il détaille l'investissement et commente la projection de photos à l'écran montre des piétons qui traversent la route cantonale dans un virage, avec une visibilité limitée. Il s'agit donc de revoir la circulation routière et de marquer un passage pour piétons qui respecte les normes. Reste encore à s'occuper en détail de la circulation des véhicules longs, objet qui doit être finalisé.

M. Yannick Joye (Continuité et Avenir) comprend de la bouche de M. Hubert Oberson qu'il s'agit d'un projet qui doit encore être amélioré pour la circulation des longs véhicules.

M. Hubert Oberson répond que c'est le cas, pour les semi-remorques, c'est une question de détail à régler dans le cadre de l'investissement.

M. Yannick Joye (Continuité et Avenir) propose alors que cette question soit réglée et qu'ensuite le Conseil communal revienne au Conseil général avec un projet abouti. Il propose au Conseil communal de refuser l'investissement.

M. Daniel Francey (7 Villages) estime que le projet amène un danger du fait de la circulation des camions de long-bois qui se verra entravée. Il estime que le projet doit être revu pour permettre l'accès de ces camions à la scierie des Arbognes.

Mme Gisèle Genilloud (Gauche plurielle) s'étonne qu'un plan établi par un bureau d'ingénieurs spécialisés ne tienne pas compte de la situation particulière des véhicules plus longs.

M. Hubert Oberson n'est pas sûr, mais il pense que le bureau d'ingénieurs n'a pas tenu compte dans le projet de la circulation des camions de long-bois.

La parole n'est plus demandée et le Président indique que comme demandé, il va soumettre au vote l'investissement de Fr. 1'483'000.00 pour les investissements routiers 2020, et le recours à l'emprunt si nécessaire, objet par objet.

- Fr. 920'000 - Débouché rte des Arbognes à Cousset.
L'investissement est refusé par 27 voix, 0 oui, 1 abstention.
- Fr. 430'000 - Trottoir route du Jordil à Mannens.
L'investissement est accepté par 23 voix, 2 non, 3 abstentions.
- Fr. 90'000 - Dégâts hivernaux.
L'investissement est accepté à l'unanimité.
- Fr. 10'000 - Gravillonnage route du Chalé à Montagny-les-Monts.
L'investissement est accepté par 22 voix, 0 non, 6 abstentions.
- Fr. 15'000 – Réfection de pavés route de la Planche à Montagny-la-Ville.
L'investissement est accepté par 27 voix, 0 non, 1 abstention.
- Fr. 6'000 – Réfection de pavés à Grandsivaz.
L'investissement est accepté à l'unanimité.
- Fr. 12'000 – Marquages routiers et mise à jour de la signalisation.
L'investissement est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil général pour ses décisions et il passe au point suivant.

g. 700.501.23 Raccordement de nouvelles constructions au réseau.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet investissement.

M. Rémy Grether, conseiller communal, indique qu'il s'agit d'un investissement devenu maintenant régulier pour le raccordement des nouvelles constructions au réseau de distribution d'eau potable. Il n'y a donc rien de particulier.

Le Président ouvre la discussion auprès du Conseil général.

La parole n'est pas demandée et le Président soumet au vote l'investissement de Fr. 6'000.00 pour le raccordement de nouvelles constructions au réseau, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant au Conseil général de s'exprimer en levant la main.

Le raccordement de nouvelles constructions au réseau, pour un montant de Fr. 6'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil général pour sa décision et il passe au point suivant.

h. 700.501.41 Investissements 2020 – installations de distribution eau potable.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet investissement.

M. Rémy Grether explique que la chambre de comptage est nécessaire pour une connexion au réseau d'eau de Torny, et ceci uniquement pour répondre aux normes en matière de défense contre l'incendie pour les villages de Mannens et Grandsivaz.

Concernant le captage de la Chanéaz à Montagny-les-Monts, il est question de légaliser la zone de protection pour pouvoir ensuite utiliser et mélanger cette eau avec d'autres eaux potables destinées à la consommation dans la commune.

Le Président ouvre la discussion auprès du Conseil général.

La parole n'est pas demandée et le Président soumet au vote l'investissement de Fr. 140'000.00 pour les investissements 2020 – installations de distribution eau potable, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant au Conseil général de s'exprimer en levant la main.

Les investissements 2020 – installations de distribution eau potable, pour un montant de Fr. 140'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil général pour sa décision et il passe au point suivant.

i. 710.501.27 Investissements 2020 – installations pour l'épuration des eaux.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet investissement.

M. Rémy Grether rappelle que la commune n'a toujours pas fini le séparatif des eaux à Mannens et à Montagny-la-Ville. Il estime que les travaux seront terminés d'ici deux ans. Une étude est proposée pour le hameau du Bois Girard à Montagny-les-Monts afin de trouver une solution de raccordement des habitations de ce secteur.

Le Président ouvre la discussion auprès du Conseil général.

M. François Genetelli (7 Villages) demande confirmation de l'utilisation de la réserve spéciale pour le financement des travaux de cet investissement.

Le Conseil communal demande au secrétaire-caissier de répondre.

Ce dernier explique que la majorité de l'investissement consiste à la mise à la norme du secteur de Montagny-la-Ville, par la pose d'un nouveau collecteur permettant la séparation des eaux. Il indique que la réserve spéciale est prévue pour le remplacement et le maintien de la valeur et non pas la plus-value telle que prévue à Montagny-la-Ville. Dès lors, des frais financiers ont été calculés pour un amortissement de cette installation selon les normes légales définies dans la loi sur les communes.

M. François Genetelli (7 Villages) se demande s'il est bien utile de constituer une réserve au bilan si elle ne peut pas être utilisée.

Le secrétaire-caissier répond que le Conseil général a décidé l'adhésion à l'Eparse, soit de démolir la station d'épuration de Cousset et de financer la construction d'une nouvelle STEP régionale à Payerne. Ces travaux coûteront plusieurs millions à la commune et ils répondent en tout point aux règles d'utilisation de la réserve spéciale. Cela devrait permettre le maintien des tarifs de l'épuration au niveau actuel.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) estime qu'il est important d'avoir des réserves mais on doit pouvoir les utiliser. Il soutient dans ce sens son collègue M. François Genetelli.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) demande au Conseil communal d'accepter cet investissement qui permettra de résoudre des problèmes d'inondation dans son quartier du Pré Michel à Montagny-la-Ville.

La parole n'est plus demandée et le Président soumet au vote l'investissement de Fr. 1'025'000.00 pour les investissements 2020 – installations pour l'épuration des eaux, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant au Conseil général de s'exprimer en levant la main.

Les investissements 2020 – installations pour l'épuration des eaux, pour un montant de Fr. 1'025'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil général pour sa décision et il passe au point suivant.

j. 720.506.6 Achat de machines/bennes pour la déchetterie.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet investissement.

M. Hubert Oberson, conseiller communal, commente l'information donnée dans le dossier du Conseil général.

Le Président ouvre la discussion auprès du Conseil général.

La parole n'est pas demandée et le Président soumet au vote l'investissement de Fr. 16'000.00 pour l'achat de machines/bennes pour la déchetterie, et le recours à l'emprunt si nécessaire, en demandant au Conseil général de s'exprimer en levant la main.

L'achat de machines/bennes pour la déchetterie, pour un montant de Fr. 16'000.00, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil général pour sa décision et il passe au point suivant.

2.5. Vote général du budget d'investissement.

A la suite du vote objet par objet, le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant les objets reportés au budget des investissements.

Ce n'est pas le cas et le Président soumet le budget d'investissement au vote du Conseil général, en tenant compte de la décision du refus du Conseil général au point 2.4.f (carrefour des Arbognes (- Fr. 920'000.00))

Le Président demande au Conseil général de s'exprimer en levant la main.

Le budget d'investissement 2020, déduction faite des Fr. 920'000.00 (Refus du projet de remaniement du carrefour des Arbognes) est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil général pour sa décision et il passe au point suivant.

2.6. Vote du budget de fonctionnement.

Le Président se réfère au dossier transmis au Conseil général et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le budget de fonctionnement 2020.

Ce n'est pas le cas et le Président soumet le budget de fonctionnement au vote du Conseil général, en demandant à ses membres de s'exprimer en levant la main.

Le budget de fonctionnement 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de la planification financière 2021 – 2025.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui indique que la planification financière transmise au Conseil général avec la convocation a été soumise préalablement à l'examen de la commission financière. Ladite commission a transmis son rapport au Conseil général, avec un préavis favorable.

Elle rappelle la méthodologie telle que décrite dans les documents en précisant que le processus est le même depuis les 3 dernières années.

Elle parcourt le document en mains du Conseil général, en résumant que la planification financière conclut, en fonction des investissements estimés à ce jour, à une hausse probable du coefficient d'impôt en 2022 et 2023. Elle termine en attirant l'attention qu'il ne s'agit que d'hypothèse et qu'il ne faut pas considérer la planification financière comme un super-budget.

4. Réponses du Conseil communal aux questions du Conseil général lors de la séance du 10 septembre 2019

Le Président se réfère au document joint avec la convocation, lequel mentionne les différentes réponses aux questions en suspens

Il demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au point suivant.

5. Divers

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui donne des précisions sur la fermeture du bureau de poste de Cousset. Elle procède à la lecture d'un texte de réponse qui a été donné à plusieurs citoyennes et citoyens qui ont interpellé le Conseil communal à ce sujet.

Dans ces propos, Mme la Syndique informe que le Conseil communal n'est pas resté inactif. Il a dû néanmoins reconnaître rapidement que sa marge de manœuvre était bien trop faible, la Poste ayant déjà pris sa décision de fermeture du bureau de Cousset. Le Conseil communal a œuvré pendant 2 ans et demi pour retarder cette fermeture, en interpellant notamment directement le Conseil fédéral, à l'instar d'autres communes qui se trouvaient dans la même situation que la sienne.

Devant le manque de réaction de la Confédération et de la Poste, le Conseil communal a dû se résoudre à accepter la situation. Elle regrette que la Poste n'ait pas joué le jeu, en manquant notamment de transparence dans ses communiqués.

La mise en place d'une agence postale ne s'est malheureusement pas avérée possible, par manque de solution dans notre commune. La Poste a donc mis en place un service de poste à domicile.

M. Vincent Barras (Gauche plurielle) pose 3 questions concernant la fermeture du bureau de Poste de Cousset :

1. Pourquoi le Conseil communal n'a-t'il pas discuté de sa stratégie avec le buraliste postal, M. Roger Danzi, avant de signer le protocole de fermeture de la poste de Cousset ?
2. Selon ses informations, le Conseil communal a signé un document selon lequel il s'abstiendrait de faire recours contre la décision de fermeture de la Poste, tout en gardant cette information confidentielle. Qu'a donc négocié le Conseil communal pour la population contre ce soutien indirect ?
3. Que prévoit le Conseil communal pour palier à ce service public de poste à domicile que la plupart des gens estime comme insuffisant aujourd'hui ?

M. Vincent Barras reconnaît que le Conseil général a peut-être manqué de réactivité dans ce dossier, même si ce n'était pas facile pour lui de réagir du fait de la confidentialité voulue par la Poste.

Mme la Syndique répond que le premier courrier informant de la fermeture de la Poste remonte au 16 juin 2017. Elle a pu rencontrer dans la foulée le buraliste postal de Cousset, M. Roger Danzi, qui l'a informé sur les différents scénarii qui pourraient survenir, tout en garantissant la confidentialité. Le Conseil communal s'est tout de suite rendu compte de son manque de marge de manœuvre, et il donc signé l'accord avec la Poste pour un service à domicile. En parallèle, le Conseil communal a recherché un partenaire dans la commune mais malheureusement sans

succès. Il a néanmoins pu obtenir des reports de dates pour la fermeture du bureau de poste. Aujourd'hui, le bureau est fermé mais la commune dispose d'un délai de 2 ans pour trouver un partenaire, ceci afin de permettre la réouverture d'une agence postale dans la commune.

M. Vincent Barras remercie Mme la Syndique en reconnaissant toutefois qu'elle n'a que partiellement répondu à ses questions.

M. Gilbert Stocker (Continuité et Avenir) aimerait connaître l'intention du Conseil communal concernant la demande de reprise en considération du projet sport, telle que proposée ce soir par les groupes « Continuité et Avenir » et « 7 Villages ».

Mme la Syndique répond qu'elle constate que les groupes du Conseil général ne sont pas d'accord. Par ailleurs, il n'y pas unanimité dans les groupes. Du coup, elle se demande si le Conseil général ne devrait pas se déterminer sur la proposition et donc procéder à un vote pour que le Conseil communal sache ce qu'il doit faire.

Sollicité, M. Joseph Borcard, mentor désigné par la Préfecture de la Broye, indique que le Conseil général doit soumettre la proposition au vote.

M. Gilbert Fragnière (gauche plurielle) est d'avis que cet objet ne devrait pas être soumis au vote, il est très sceptique et il pense que la Préfecture pourrait être saisie d'un recours à ce sujet.

Le Président répond qu'il s'agit d'une proposition dans les divers, et que le Conseil général doit se déterminer sur cette proposition.

Mme Anita Balz (gauche plurielle) propose que le Conseil général se détermine sur le dépôt d'une demande de reprise en considération du projet « Sport » par le Conseil communal, seul compétent à décider en application de l'article 20 de la loi sur les communes. Il n'est néanmoins pas sûr que le Conseil général ait besoin de voter, il suffirait que le Conseil communal réponde qu'il va donner suite à la proposition.

Une discussion générale s'ensuit, avec des avis divergents donnés de part et d'autre, et dès lors le Président décide d'une suspension de la séance afin de rassembler le bureau pour discuter de la proposition avec les chefs de groupe et le Conseil communal.

Après 10 minutes d'interruption de séance, les débats reprennent.

Le Président soumet au vote du Conseil général la proposition validée par les groupes du Conseil général :

« Est-ce que le Conseil général est d'accord de demander au Conseil communal un nouveau vote lors de la prochaine séance de Conseil général, pour l'annulation de l'investissement de 4 millions de francs pour le sport accepté le 14 décembre 2017, et son intégration dans un budget global « Sport – école -administration », en tenant compte de la capacité financière de la commune ?

Les scrutateurs dénombrent 14 avis positifs, 10 négatifs et 4 abstentions.

Mme la Syndique prend acte de la demande du Conseil général.

Mme Barbara Rothen, conseillère communale, attire l'attention du Conseil général que des mandats ont déjà été donnés et que des factures seront prochainement payées. Dès lors, elle aimerait connaître l'intention du Conseil général.

M. Marc Küng (7 Villages) précise que la décision du Conseil général de ce soir ne veut pas dire qu'il faut stopper les travaux.

Mme Barbara Rothen aimerait connaître la ou les raisons qui ont poussé le Conseil général à demander au Conseil communal de reconsidérer la décision du Conseil général pour le projet « Sport ».

M. Gilbert Stocker (Continuité et Avenir) répond qu'il s'agit de s'assurer que les projets « Sport » et « école et administration » puisse s'intégrer l'un dans l'autre, notamment en matière de répartition spatiale. Il faut s'assurer que l'implantation du terrain de football ne compromette pas l'agrandissement de l'école. Les précédentes séances d'information ont donné lieu à des informations contradictoires et le Conseil général veut voir plus clair dans ce dossier.

M. François Genetelli (7 Villages) estime que la réponse à la question de Mme Barbara Rothen se trouve finalement dans le rapport de la commission financière de décembre 2017, qui fait état de craintes sur le développement de deux grands projets qui évoluent indépendamment l'un de l'autre.

M. Gilbert Fragnière (gauche plurielle) souhaite que les projets se réalisent. Il ne se fait pas d'illusion sur l'évolution de la fiscalité qui va augmenter. Il espère simplement que les objectifs seront tenus et que les infrastructures pourront être construites dans leur ensemble. Il craint que le volte-face décidé ce soir par le Conseil général ne retarde encore plus le projet. Pour lui c'est désolant, la législature est bientôt finie, elle risque de se boucler avec un résultat blanc, c'est dommage, alors que le travail avançait bien avec Mme Barbara Rothen.

Mme Barbara Rothen a pris acte des préoccupations du Conseil général concernant la répartition spatiale des infrastructures et la capacité d'investissement.

Mme la Syndique indique que le Conseil communal va se pencher sur la demande du Conseil général et y donnera suite. Elle prend l'engagement de soigner la relation avec le Conseil général pour travailler ensemble, main dans la main, pour le bien-être de la population.

Mme Anita Balz (gauche plurielle), au nom du groupe, interpelle M. Joseph Borcard, mentor nommé par la Préfecture, sur l'information qu'il entend donner sur le déroulement de son mandat, que ce soit au Conseil général ou à la population.

M. Joseph Borcard informe que son rapport sera sur le bureau du Préfet la semaine prochaine. C'est ensuite à lui de décider sur la manière de communiquer.

Mme Anita Balz (gauche plurielle) revient sur les propos du Président en début de séance concernant la commission de naturalisation. Elle n'a pas bien compris ce qu'il a communiqué et elle lui demande de se répéter.

Le Président répond qu'il en a justement parlé durant l'interruption de séance avec le secrétaire du Conseil général. À la suite de la démission de M. Claude Bugnon (7 Villages) du Conseil général, le siège laissé vacant à la commission de naturalisation fera l'objet d'une élection complémentaire lors de la prochaine séance de Conseil général. M. Willy Terrapon (7 Villages) est pressenti par son groupe à cette fonction.

Mme Anita Balz (gauche plurielle) demande s'il est possible, pour M. Wenceslas Rémié, conseiller communal, de fournir un rapport sur la reprise de l'accueil extrascolaire par la commune en 2018.

M. Wenceslas Rémié répond par l'affirmative.

M. Yannick Joye (Continuité et Avenir) reprend les propos de M. Hubert Oberson, conseiller communal, lors de la dernière séance de Conseil général, indiquant qu'il serait difficile de limiter la vitesse de circulation dans la forêt entre Grandsivaz et Montagny-les-Monts mais que seule une demande auprès du service des Ponts et Chaussées permettrait de s'en assurer. Il se demande si cette demande a été faite ou si elle se fera prochainement.

M. Hubert Oberson répond qu'il a effectivement rencontré le service des Ponts et Chaussées. La limitation de ce tronçon nécessite une étude sur toute la longueur. Le Conseil communal se déterminera sur cet objet.

M. Sébastien Jaquet (7 Villages) est d'avis qu'à l'instar de la commune de Fétigny, qui a projeté la construction d'une école et d'appartements protégés, il devrait être possible de faire quelque chose aussi à Montagny.

Le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Ce n'est pas le cas. Le Président remercie donc les membres présents à cette séance pour leur application et leur engagement pour la commune, il se réjouit de la prochaine séance de Conseil général agendée le mardi 19 mai 2020 pour l'approbation des comptes 2019.

Le Président clôt la séance à 22h50.

Le secrétaire :

Christophe Burri

Le Président :

Christophe Vienne

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Terrapon	Willy	Villarey 44	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Currat	Martine	Chemin de l'Onlion 21	1775	Mannens	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 14	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Schrago	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	
Zanetta Bland	Nathalie	Route des Murailles 3	1775	Grandsivaz	2 - Gauche plurielle	
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Guisolan	Joël	Route de la Bioleire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Stocker	Gilbert	Impasse des Hirondelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	